



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

organes humains

Question écrite n° 8062

Texte de la question

La situation des malades en attente d'une greffe de moelle osseuse est préoccupante. En effet, pour qu'une greffe de moelle osseuse réussisse, il faut une parfaite compatibilité entre le donneur et le receveur. Généralement, c'est parmi les frères et soeurs que l'on trouve le sujet le plus compatible, malheureusement ce n'est le cas que pour un malade sur quatre. Pour 75 % des malades, il faut donc faire appel à un donneur volontaire de moelle osseuse extrafamilial, inscrit sur le fichier national des volontaires au don. Au 30 septembre 1997, le nombre de donneurs inscrits sur le fichier national est de 90 000. Un fichier de 150 000 donneurs offrirait 30 % de chance à un malade leucémique de trouver un donneur compatible dans la première recherche de compatibilité, d'où la nécessité de disposer d'un important fichier de volontaires au don de moelle osseuse. M. François Brottes demande donc à M. le secrétaire d'Etat à la santé quels moyens pourraient être mis en oeuvre pour faire évoluer ce fichier.

Texte de la réponse

Le fichier français des donneurs volontaires de moelle osseuse a été créé en 1986. Géré actuellement par l'association France Greffe de moelle, ce fichier a connu une évolution régulière d'environ 6 000 nouveaux donneurs inscrits tous les ans depuis 1988, ce qui représentait fin 1997 plus de 91 000 donneurs potentiels recensés. Si aucun donneur compatible n'est trouvé dans le fichier français, un donneur volontaire compatible avec le receveur peut être recherché dans les fichiers internationaux, qui représentent un total de 3,9 millions de donneurs volontaires. Cependant, la greffe de moelle osseuse, qui constitue une des modalités thérapeutiques pour les malades atteints d'hémopathie maligne, et notamment celle réalisée à partir de donneurs non apparentés, qui représente 20 % des greffes, est loin d'assurer une certitude de guérison pour ces patients. La greffe de moelle osseuse avec donneur non apparenté n'est plus la seule méthode de greffe envisageable pour les malades concernés. D'autres techniques de greffes de cellules souches sont en train d'être développées (cellules souches du sang périphérique ou cellules souches de sang placentaire). L'établissement français des greffes, notamment son conseil médical et scientifique, et le ministère chargé de la santé s'attachent à développer une stratégie globale de développement des allogreffes de cellules souches hématopoïétiques avec donneur non apparenté, en liaison étroite avec l'association France Greffe de moelle, qui a en charge la gestion du fichier des donneurs volontaires. Cette stratégie, qui pour des raisons scientifiques ne peut être fondée uniquement sur une extension quantitative du nombre de donneurs volontaires, vise d'une part à optimiser le recrutement des donneurs, sur la base notamment de critères géographiques, d'autre part à développer un réseau d'organismes de conservation de sang placentaire.

Données clés

Auteur : [M. François Brottes](#)

Circonscription : Isère (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8062

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 2 mars 1998

Question publiée le : 22 décembre 1997, page 4747

Réponse publiée le : 9 mars 1998, page 1395